

## Présentation de la résidence d'écrivains

La Fondation des Treilles offre chaque année à un auteur de fiction ou d'essais un lieu privilégié et des moyens lui permettant de réaliser un travail d'écriture destiné à la publication.

Les résidences sont ouvertes à des auteurs confirmés, ayant déjà publié et écrivant ou publiant en langue française ou travaillant dans le domaine de la culture francophone.

Les candidatures sont examinées par un jury composé d'universitaires et de critiques et nommé par le conseil d'administration de la Fondation des Treilles, sur la base d'un dossier de demande de résidence disponible sur le site de la fondation.

Le lauréat du concours est accueilli entre le mois de mars et le mois de novembre, dans une maison située dans le domaine des Treilles. Il dispose de tous les moyens matériels lui permettant de se consacrer entièrement à son œuvre, en particulier une bibliothèque et des liaisons informatiques. Les repas et le ménage sont assurés par la fondation.

La résidence est assortie d'un prix en espèces d'un montant mensuel de 2650 euros, versé en fonction de la durée du séjour du pensionnaire.

Le prochain concours est présentement ouvert pour une résidence en **2018** (date limite de candidature : <u>31 janvier 2017</u>).

Le dossier de candidature figure sur notre site : <u>www.les-treilles.com</u>